

Agence nationale du DPC : le Docteur Jean-Philippe Natali nommé Directeur développement et de la qualité du DPC

Le docteur Jean-Philippe Natali vient de rejoindre l'Agence nationale du DPC en tant que Directeur du développement et de la qualité du DPC. Il succède à Christiane Chevillard qui exerçait cette fonction depuis fin 2016 et a contribué à l'amélioration de la qualité de l'offre de DPC. Ses trois années au sein de l'Agence auront été marquées par le renforcement de la politique de contrôle, de la politique de développement du DPC en liaison étroite avec les commissions scientifiques indépendantes.

L'arrivée du docteur Jean-Philippe Natali s'inscrit dans la lignée de ces actions. En effet, en 2014, il a activement participé au rapport* de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui formulait notamment des recommandations en ce sens.

Un parcours professionnel qui combine expérience terrain ...

Titulaire d'un Diplôme d'Études Spécialisée (DES) de santé publique et médecine sociale (2014) et d'un Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires (DESC) de gériatrie (2015), le docteur Jean-Philippe Natali a conjugué tout au long de son parcours professionnel, expérience de terrain et réflexions tant sur le système de santé que sur la prise en charge des personnes les plus fragiles. « *L'action que je mène dans mes activités administratives est nourrie de mon expérience clinique. Dans un système de santé en pleine évolution, je pense qu'il est profitable de continuer à exercer sur le terrain afin appréhender au mieux les besoins des professionnels de santé et les attentes des patients. Ainsi, en complément de ma mission au sein de l'Agence, je continuerai à exercer à l'hôpital* » précise-t-il. En effet, le docteur Jean-Philippe Natali est également praticien hospitalier contractuel dans une équipe mobile de gériatrie intra-hospitalière de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

... Et réflexion sur la prise en charge des plus fragiles.

Depuis novembre 2016, il était Conseiller expert médical sur les politiques de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées à la Direction générale de la cohésion sociale. Au sein de cette direction du Ministère des solidarités et de la santé, il a participé aux travaux d'élaboration et de suivi de la Stratégie nationale de santé (SNS), du Plan national de santé publique (PNSP) et de la Stratégie de transformation du système de santé (STSS). Il a notamment apporté son expertise médicale à l'élaboration d'actions pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des populations vulnérables, ainsi que sur les sujets de formation des professionnels de santé aux thématiques sociales et médico-sociales. Cette fonction lui a également permis de participer aux travaux de la réforme du Grand âge et de l'autonomie. Précédemment, le docteur Jean-Philippe Natali a été chargé de mission médico-économique au sein de la Fédération Nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) de novembre 2014 à octobre 2016. À ce poste, il s'est occupé du suivi des campagnes

tarifaires et budgétaires, ainsi que du suivi des campagnes de contrôles externes T2A et administratifs des établissements d'HAD. Il a participé aux différents groupes de travail, comités techniques et comités de pilotage ministériels sur le champ de l'HAD.

* Contrôle de l'Organisme gestionnaire du développement professionnel continu et évaluation du développement continu des professionnels de santé, Avril 2014

Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **site internet** www.agencedpc.fr
- à l'adresse communication@agencedpc.fr pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :



À propos de l'Agence nationale du Dispositif Professionnel Continu

L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué paritairement entre l'Etat et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). L'Agence pilote le dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé (hospitaliers, autres salariés et libéraux) en collaboration avec leurs représentants, intervenant au sein d'instances gestionnaires et scientifiques. Dans ce cadre, elle réalise l'enregistrement des organismes de formation souhaitant proposer des actions de DPC, s'assure de la qualité scientifique et pédagogique des actions de DPC proposées, fait la promotion du dispositif et contribue au financement des actions de DPC pour dix professions de santé libérales ou exerçant en centre de santé conventionné (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) et des médecins des établissements de santé et médico-sociaux.

Les chiffres clés 2^e trimestre 2019 (30 juin 2019):

- 2 316 organismes de DPC enregistrés (+8,2 % sur un an)
- 10311 actions publiées sur le site (-11,7 % sur un an)
- 353 708 comptes créés sur mondpc.fr : (+11,7 % sur un an)